

CONDITIONS GENERALES ET CONSIGNES DE SECURITE

Saison d'ouverture :

Les activités nautiques organisées par *gb WayPoint Sàrl* (ci-après défini *organisateur*) se déroulent chaque année entre avril et octobre. Aucune prestation, même prépayée, ne pourra être exigée en dehors des dates d'ouverture.

Sauf exception confirmée par écrit par l'organisateur, la fermeture saisonnière ne donne droit à report ni à remboursement pour des prestations payées et non utilisées.

Tarifs et paiement des prestations :

Tous les tarifs publiés sont en Francs Suisses. Ils sont valables pour la saison en cours et peuvent subir des modifications à tout moment, sans préavis.

Les prestations sont payables en espèces ou par virement bancaire au plus tard au moment de la réservation.

Les bons-cadeau sont valables uniquement après réception du paiement.

Sauf exception confirmée par écrit par l'organisateur, la validité des forfaits et des bons-cadeau est limitée à la saison d'achat ou à la saison successive, en cas d'achat hors saison.

Réservations :

Toutes les réservations et annulations éventuelle doivent être effectuées ou confirmées par écrit (e-mail).

Annulation et report par le client :

L'absence, le retard ou l'annulation tardive de la part du client pour des prestations déjà payées ou réservées, même pour des raisons importantes ou par force majeure, ne donne pas droit au remboursement ni au report des prestations perdues. L'annulation pour des raisons sanitaires reste possible à tout moment sans frais, sur présentation de certificat médical.

Les leçons privées sur rendez-vous peuvent être annulées et reportées sans frais, avec un préavis minimum de 2 jours ouvrables. Pour les locations, le préavis minimum est de 5 jours ouvrables. Avec un préavis inférieur, le 50% du prix de la prestation est facturé. En absence de communication, la totalité de la prestation est facturée.

Annulation et report par l'organisateur :

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler les activités réservées à tout moment, en cas de force majeure, pour des raisons de sécurité, ou si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. Aucun remboursement ou dédommagement ne peut être exigé si l'organisateur peut proposer le report des prestations à une date ultérieure.

Sécurité et assurances :

Chaque personne qui embarque sur les bateaux loués ou mis à disposition par l'organisateur, doit être assurée contre les accidents, ainsi qu'en responsabilité civile privée.

Pour la pratique de la navigation et des sports nautiques, il est indispensable de savoir nager. Le port du gilet de sauvetage est recommandé à bord à tout moment et obligatoire pour les enfants. Chaque participant est ici avisé que la navigation sans gilet de sauvetage comporte un danger. Les gilets de sauvetages sont disponibles à bord et c'est aux participants de les utiliser sans attendre de directives de la part de l'organisateur ou de son personnel.

Les participants peuvent utiliser leur propre équipement de sécurité personnel, si conforme aux normes en vigueur.

Les adultes accompagnant des enfants sont tenus de vérifier, avant le départ, qu'à bord il y ait un nombre suffisant de gilets de sauvetage de taille adéquate.

Il est interdit de fumer ou allumer des flammes sur tous les bateaux loués ou mis à disposition par l'organisateur.

Les conducteurs et les passagers répondent des dommages causés par leur négligence.

Les personnes qui naviguent sur les bateaux mis à disposition par l'organisateur en qualité de conducteur sont responsables du respect des règles de la navigation et de la sécurité de leur équipage.

Equipement personnel :

Chaque personne qui embarque sur les bateaux mis à disposition par l'organisateur doit être correctement équipé pour la navigation.

Equipement obligatoire :

- Chaussures (ou bottes) appropriées aux sports nautiques, avec semelles antidérapantes non marquantes.
- Vêtements adaptés à la navigation, assurant une protection suffisante du soleil et des intempéries.
- Sac imperméable, suffisamment robuste et pourvu de fermeture pour y entreposer équipements et effets personnels.

Equipement recommandé :

- Lunettes de soleil avec lanière de sécurité.
- Gants de protection.
- Protection solaire non grasse.
- Chapeau ou casquette.
- Veste et pantalon imperméables.
- Par temps froid : vêtements chauds, gants chauds et bonnet.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux activités aux personnes dépourvues de l'équipement requis. Un tel refus ne donne pas droit à report ni remboursement.

L'organisateur décline toute responsabilité pour l'oubli, la perte ou le vol d'argent ou effets personnels à bord des bateaux ou dans les locaux mis à disposition.

Il est déconseillé d'embarquer avec des bijoux, qui peuvent être accidentellement arrachés pendant les manœuvres, avec danger de perte et/ou blessure corporelle.

L'organisateur décline toute responsabilité conséquence à l'inobservation de ce qui précède.

For :

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions sera jugé selon le droit Suisse. Le for compétent est celui de Nyon.